

DEMANDE D'APPROBATION DE PLAN D'INSTALLATION DE GAZ

N° du site	N° du permis	N° du plan

NOTA : Un permis est nécessaire pour toute forme de montage, conversion, modification ou ajout à une installation existante.

Faites parvenir trois exemplaires du plan en annexe d'une demande d'approbation à l'attention de **Mike LeBlanc** à l'adresse ci-dessous :

Adresse postale :

Ministère de la Sécurité publique
 Services d'inspection technique
 385 Boul. Broadway, Suite 100
 Grand-Sault (Nouveau-Brunswick) E3Z 2K5

Téléphone : 506-479-4745

Télécopieur : 506-475-4017

Nom du site							
Numéro municipal		Rue		Ville			
Prov.	Code postal		Utilisation du site				

Propriétaire du site							
Numéro municipal		Rue		Ville			
Prov.	Code postal		Téléphone				

Demandeur							
Numéro municipal		Rue		Ville			
Prov.	Code postal		Téléphone				
Personne-ressource			Téléphone		Courriel		

Type d'installation	<input type="checkbox"/> Plus de 5 millions BTU	<input type="checkbox"/> Remplissage/entrepôt de gaz en vrac	<input type="checkbox"/> Distribution/ ravitaillement
	<input type="checkbox"/> Digesteur/Enfouissement	<input type="checkbox"/> Médical	<input type="checkbox"/> Réservoir vertical de gaz
	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____		

Type de gaz	<input type="checkbox"/> Naturel gazeux (méthane)	<input type="checkbox"/> Propane gazeux	<input type="checkbox"/> Propane liquide	<input type="checkbox"/> Butane	<input type="checkbox"/> Médical gazeux
--------------------	---	---	--	---------------------------------	---

Pression		Charge en Btu		Réservoirs	Quantité	Taille de chaque réservoir	Bouteilles	Quantité	Taille de chaque bouteille
Livres	Pouces	Actuelle	Nouveau	<input type="checkbox"/> Verticaux					
				<input type="checkbox"/> Horizontaux					

Détails de la portée de l'installation	
---	--

Mode de paiement

Une facture relative à l'approbation du plan sera envoyée au demandeur.

En vertu du paragraphe 37(10) du *Règlement 84-176* du Nouveau-Brunswick, la soumission d'un plan pour fins de révision est assortie de droits de 100 \$ par heure ou fraction d'heure avec des droits minimaux de 100 \$ plus la TVH.

N° d'approbation du plan : _____

Plan examiné par : _____

Date de l'examen : _____


 Gestionnaire des inspections d'installations de gaz
 Ministère de la Sécurité publique